

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles et chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas? Les porteurs sauvages dans les expéditions s'astreignent-ils à la règle de poser tous ensemble le pied à terre au même instant, et le même pied? Ne savons-nous pas que, pendant des siècles, l'usage s'est perdu de s'y conformer, et qu'aucun instinct ne l'a fait retrouver? En ses *Réveries*, le maréchal de Saxe dit (*De la manière de former les troupes pour le combat*) que, pour remédier au désordre, il y a un moyen « bien simple, » puisque la nature nous le dicte. Le dirai-je, ce grand mot, en quoi consiste » tout le secret de l'art, et qui va sans doute paraître ridicule? Faites-les » marcher en cadence. Voilà tout le secret, et c'est le pas militaire des » Romains. C'est pourquoi les marches sont instituées, et pourquoi l'on bat » la caisse : c'est ce que personne ne sait, et dont personne ne s'avise. »

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

La réorganisation militaire en Grèce. — Le règlement d'habillement et l'ordonnance sur l'équipement des officiers. — Le tableau des écoles militaires. — Promotions, transferts de commandements, libération de service. — Marches. — Reconnaissances.

Est-ce sortir du cadre de la Chronique suisse, de signaler une curieuse correspondance adressée d'Athènes à la *Gazette de Lausanne* (n° 15 du 19 janvier 1900) et traitant de la réorganisation militaire de la Grèce? Retraçant les phases de cette question depuis la guerre de 1897, l'auteur expose que l'idée fut plusieurs fois émise de réorganiser l'armée hellénique sur le modèle de l'armée suisse, avec le concours d'officiers suisses, et que cette idée avait réuni de nombreuses adhésions; un des chefs de l'opposition, M. Carapanos, ancien ministre, l'avait fait figurer sur son programme électoral. « D'autres hommes politiques, dit le correspondant de la *Gazette*, des plus sérieux, partagent cette idée avec une conviction raisonnée et profonde. Ils prennent surtout en considération la ressemblance des conditions en Grèce et en Suisse, et ils estiment que l'organisation d'une nombreuse milice, bien instruite, avec un noyau permanent comme point d'appui, est ce qui conviendrait le mieux aux conditions actuelles de la Grèce. »

Plus loin le correspondant ajoute :

« Il ne me coûte pas d'ajouter comme Hellène, qu'une armée qui arriverait en Grèce à avoir la valeur de l'armée suisse vaudrait pour le pays, malgré quelques imperfections de détail, une force de résistance et au besoin d'attaque incomparablement supérieure à celle que pourra jamais lui procurer une armée permanente dispendieuse et forcément réduite qu'on voudrait former d'après d'autres modèles. »

A ces citations, fort honorables pour notre pays et qui témoignent de l'estime que l'on a, dans certains milieux, pour nos institutions et pour notre caractère, je me contente d'ajouter que ces projets, si projets il y a eu, ont fort peu de chance d'aboutir et qu'il est peu probable que la Suisse soit appelée à l'honneur de fournir un organisateur à l'armée hellénique ; non pas qu'on soit hostile, en Grèce, à cette idée, mais pour des considérations auxquelles le bien de l'armée grecque et l'avantage du pays paraissent n'avoir aucune part. Mais je m'arrête, je m'aperçois que je vais m'aventurer sur le terrain brûlant de la politique internationale.

Heureux notre pays, me dis-je, qui peut s'organiser à sa guise, sans rien demander à personne et auquel est épargné le dangereux honneur d'être le protégé, malgré lui, des grandes puissances.

Revenons aux affaires suisses. * * *

Le 1^{er} janvier 1900 est entré en vigueur, définitivement et intégralement, le règlement d'habillement actuel pour l'armée suisse. Les années 1898 et 1899 avaient été des années de transition ; toutes les acquisitions nouvelles devaient se faire suivant le nouveau règlement ; les effets anciens pouvaient encore être portés et usés. Actuellement c'est fini ; plus aucun effet d'habillement non conforme à la moderne ordonnance n'est toléré. Avis aux officiers que cela concerne ; et cela concerne tous les officiers de l'élite et de la landwehr 1^{er} ban. Il ne s'agit pas seulement de la suppression des velours, du remplacement des anciens insignes des grades par les nouveaux, mais de la mise à l'ordonnance de tous les effets d'habillement d'une nature quelconque. D'ailleurs, le règlement actuel, quant à la coupe des uniformes, n'a fait que confirmer, en la fixant, la façon que la mode avait imposée. Le Département militaire suisse a clairement fait entendre sa volonté de faire respecter, désormais, rigoureusement, le règlement dans toutes ses parties, et il a bien fait.

Comment, s'écrieront certains, il y a, en matière d'uniformes, une mode ? — Mais certainement ! La mode, ce fléau des costumes modernes, sévit sur les uniformes avec plus de tyrannie encore que sur les costumes civils, parce qu'ils sont... uniformes. Elle va s'inspirer de l'autre côté du Jura, par exemple, pour les dimensions et le chic particulier des casquettes et de l'autre côté du Rhin pour la hauteur des cols des habits. Or comme, là aussi, la mode fait des siennes, et que les petits ont la manie

d'imiter les gros, plus ils changeaient, plus nous changions, sans jamais réussir à les égaler en chic et en élégance. — Alors ? — Alors dorénavant nous ne serons plus à la mode mais, peut-être, à l'ordonnance.

L'ordonnance récemment adoptée par le Conseil fédéral sur l'équipement personnel et l'armement des officiers n'a pas encore été rendue publique, à l'heure où je trace ces lignes. L'administration veut être en mesure d'équiper elle-même les officiers, d'abord ceux nommés en 1899, puis ceux des années précédentes, aux conditions les plus favorables de bienfaisance et de prix et leur éviter, si possible, les déboires qui résulteraient de l'achat à l'industrie privée, à des prix généralement hauts, d'effets d'armement et d'équipement non strictement conformes.

L'administration profite ici de l'expérience qui fut faite lorsque parut le règlement d'habillement. Elle n'était pas en mesure, alors, de livrer aux intéressés les insignes des grades conformes aux prescriptions qui avaient été adoptées ; elle s'en remit à l'industrie privée et, d'emblée, on dut constater que le règlement n'était pas respecté. Les officiers feront donc sagement de ne pas trop se hâter de faire de nouvelles acquisitions, d'autant qu'il leur est facultatif de continuer à porter les sabres et accessoires anciens, non soumis à la mesure qui frappe les effets d'habillement.

* * *

Le tableau des écoles militaires pour 1900 a été adopté par le Conseil fédéral et publié. Il n'offre pas d'autre particularité que celle de mentionner, pour la première fois, l'école de recrues des aérostiers ; elle aura lieu à Berne, du 2 août au 22 septembre.

Pour la première fois aussi, nous voyons figurer des cours de répétition pour compagnie de mitrailleuses, et je remarque qu'ils ont lieu, non pas avec les unités de la cavalerie auxquelles elles seront dorénavant attachées, mais isolément.

Le tableau nous donne aussi déjà quelques renseignements préliminaires sur les *manœuvres d'automne du III^e corps d'armée (Divisions VI et VII)*. Après des cours préparatoires, les manœuvres commenceront le 8 septembre (régiment d'infanterie contre régiment d'infanterie) et se poursuivront jusqu'au 20, jour du licenciement des troupes. Le terrain des manœuvres (régiments et brigades), est la contrée Wyl-Zurich.

* * *

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions, aux transferts, remises de commandement et libérations de service. Le mouvement de cette année est réduit au strict nécessaire : il avait déjà été pourvu aux grands commandements devenus vacants. Toutefois, on remarque l'habituel chassé-croisé entre le corps d'état-major général et les armes combattantes ; un certain nombre d'officiers quittent l'état-major et rentrent à leur arme

d'origine ; d'autres, au contraire, passent de leur arme au corps d'état-major. Combien je plains ceux qui sont renvoyés à la troupe et qui ne trouvent pas à s'y caser ; ou bien il n'y a pas de places vacantes pour eux, ou bien on leur préfère des officiers restés à la troupe et dont leur rentrée arrêterait l'avancement ; c'est souvent le cas dans les corps de troupes dont les officiers sont à la nomination des cantons. Pourquoi en est-il ainsi ? Pourquoi cette sorte de jalousie contre les officiers ayant passé par l'état-major, quand leur retour à la troupe n'est que la conséquence de la décision qui veut qu'après quatre années passées au corps d'état-major, les officiers reviennent à la troupe pour y exercer un commandement de leur grade ?

Je ne sais, mais je constate que cette mesure, dont le but est de rajeunir le corps d'état-major et de rendre aux officiers sortant de ce corps le contact avec la troupe, a parfois pour effet de laisser dans l'inactivité des officiers qui auraient rendu d'utiles services.

Je crois aussi que cela compromet, dans une certaine mesure, le bon recrutement du corps d'état-major et que des officiers, de tous points qualifiés pour en faire partie, ont préféré rester à la troupe, où un avancement, un peu lent, leur était du moins assuré, plutôt que de s'exposer à faire une brillante, mais éphémère carrière au corps d'état-major. Si la Confédération disposait, dans l'infanterie surtout, d'un plus grand nombre de charges (majors et capitaines), l'inconvénient que je signale ferait moins sentir ses effets.

Pour la première fois, je le crois, le Conseil fédéral vient de conférer le commandement de corps de troupe, temporairement, à deux officiers d'état-major en les conservant au corps ; ce sont, il est vrai, deux chefs de subdivisions du bureau d'état-major, qui, en cas de mobilisation, ne pourraient conserver leur commandement ; mais qu'importe, cette mesure ne pourrait-elle pas s'étendre à d'autres officiers, destinés à continuer à servir à l'état-major, mais auxquels on voudrait donner l'occasion d'exercer un commandement de troupe, lorsque ce commandement est à la nomination du Conseil fédéral.

Je note encore cette particularité de l'attribution du commandement d'un régiment d'infanterie (Landwehr II) à un officier venant de l'artillerie de position.

* * *

Depuis l'initiative prise par la Société des officiers de Lausanne, dans l'hiver de 1898-1899, d'autres sociétés d'officiers ont organisé et fait exécuter des marches-reconnaitances par des officiers : la Société militaire de Genève, la Société des officiers de Morges, d'autres encore.

Genève vient de renouveler cet exercice par une marche qui a eu lieu

le 28 janvier écoulé. La tâche consistait dans la reconnaissance des moyens de passage existant sur un affluent de la rive droite du Rhône. La London (ou Allondon), entre le moulin Fabri et le viaduc de La Plaine, La distance à parcourir, mesurée à vol d'oiseau, était de 29 km. 500, mais, en réalité, elle était d'au moins 33 kilomètres. Le plus rapide des concurrents a mis 4 h. 38 m. pour franchir cette distance et exécuter la reconnaissance dans les conditions requises, soit une moyenne de 8 m. 42 s. par kilomètre.

Dans le rapport que fit sur cet exercice le lieutenant-colonel Galiffe, il tire cette conclusion qu'une colonne d'infanterie qui serait partie en même temps que les patrouilles d'infanterie chargées de l'éclairer, serait renseignée une à deux heures avant d'arriver au but, si ces patrouilles avaient marché avec la vitesse des officiers qui ont exécuté la marche du 28 janvier. Mais voici précisément les questions qui se posent : en guerre, pourrait-on opérer comme on opère en pleine paix ; pourrait-on arriver droit sur le but, le reconnaître, faire son rapport ou son croquis ; ne se manifesterait-il pas une certaine hésitation ; ne devrait-on pas opérer avec une certaine prudence, qui diminuerait la rapidité, etc. ?

Le journal auquel j'emprunte ces détails ne dit pas quel était l'état physique des coureurs à leur retour à Genève ; il est essentiel qu'ils fussent eux et les soldats qui les auraient accompagnés, en état de continuer la marche avec leur corps et de prendre leur part de toutes les fatigues. S'il en était autrement, l'exercice serait trop exclusivement sportif et la course aurait trop le caractère d'une course de vitesse, tandis qu'elle doit être une course de fond.

Assurément, il importe d'exercer les officiers d'infanterie à conduire des patrouilles indépendantes, à se former rapidement une opinion et à faire un rapport. Cependant, il serait plus conforme à la situation servant de cadre à l'exercice que l'officier en reconnaissance ne rapportât pas lui-même son rapport, mais que ce rapport fût envoyé par bicycliste, par télégraphe, par téléphone, etc., car, en guerre, à défaut de cavalerie, on emploierait tel de ces moyens qui présenterait le plus d'avantages.

Pourquoi, enfin, n'intéresserait-on pas aussi à ces exercices des sous-officiers et même des soldats ? cela rendrait la tâche de l'officier directeur de la patrouille plus complète.

Que l'on ne prenne pas ce que je viens de dire pour une critique ; ce n'en est pas une. On ne saurait trop louer les sociétés d'officiers de rechercher de nouveaux champs d'activité et d'imaginer des occasions d'instruire leurs membres. Mais, autant que cela est possible, il faut se mettre dans des conditions se rapprochant de l'état de guerre, et il faut donner la prédominance, dans les exercices de ce genre, à l'élément tactique.

A Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds, il a été fait par des sous-officiers

des exercices analogues, dans lesquels la vitesse paraît avoir été surtout prise en considération.

Quatorze sous-officiers de la Société des sous-officiers de Neuchâtel avaient répondu à l'appel; ils devaient exécuter, en tenue de campagne, une marche forcée de 20 kilomètres; le but tactique était de reconnaître l'état d'avancement du pont du chemin de fer de la directe Berne-Neuchâtel sur la Thièle, de constater si l'on y pouvait faire passer une troupe d'infanterie et de dire comment, en cet endroit, on pourrait faire passer la rivière par de petits détachements d'infanterie ou des patrouilles. Mais ce but tactique ne paraît avoir joué, dans l'exercice, qu'un rôle secondaire.

Le sous-officier arrivé premier exécuta la marche en 164 minutes (7 km. à l'heure) et le dernier en 196 minutes. Tous les coureurs avaient diminué en poids de 1 kg. à 1 kg. 600. Auraient-ils été en état de fournir encore un travail utile? c'est ce qui n'est pas dit.

L'exercice exécuté par les sous-officiers de la Chaux-de-Fonds a compté onze participants. L'itinéraire, mesuré sur la carte, était de 11 kilomètres; mais il convient de dire que ceci se passait à 1000 mètres d'altitude, après une récente tombée de neige, que le parcours ne pouvait se faire, d'un bout à l'autre, sur de bonnes routes, qu'il fallait, en partie, suivre des chemins non battus, couverts parfois d'une neige profonde ou de glace, et par surcroît, coupés de montées et de descentes. Il y avait donc de vraies difficultés matérielles à vaincre.

Le premier sous-officier arrivé a effectué le parcours en 1 h. 39 m. 37 s., le dernier en 2 heures. Tous paraissent être arrivés en bon état; mais encore, sans qu'on nous dise s'ils auraient été en état de se livrer à un travail utile.

Les exercices des sous-officiers de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds se ressemblent en ceci, que la rapidité de la course et l'arrivée en bon état ont surtout été prises en considération. Il serait à désirer qu'on adoptât dans les exercices de ce genre, un moyen pratique, à côté de la visite médicale, pour constater l'état physique des hommes. Ce moyen, employé à la suite d'une reconnaissance faite par des élèves sous-officiers de la VIII^e division, et dont la *Revue militaire* a donné un compte-rendu¹, consiste à faire exécuter, aussitôt après le retour, un tir à la cible.

N° 11, novembre, p. 727, *Patrouille de sous-officiers*.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur. — Projets en vue pour les manœuvres d'automne. — Le nouveau *Règlement de service en campagne*. — Effectifs des officiers retraités de l'armée allemande. — Transformation de journaux militaires. — Le *Feldmaréchal v. Steinmetz* par le major v. KROSIGK; autres livres. — Dotation en munitions des canons et des obusiers de campagne.

L'anniversaire de l'empereur, le 27 janvier, a donné lieu à un avancement considérable dans les hauts grades de l'armée..., mais avant de parler d'avancement, voyons d'abord — et c'est par là qu'il aurait fallu commencer — ceux qui sont partis, ceux qui ont été mis à la retraite; de ce nombre se trouvent trois généraux et un commandant de régiment. L'un de ces généraux est le général d'infanterie v. Mikusch-Buchberg, commandant le VII^e corps d'armée à Münster. Cet officier avait pris part avec son corps aux manœuvres impériales de Minden en 1898.

Il est né en 1842; son père s'appelle Melzer, le fils porte son nom actuel depuis 1869 par adoption. Il entra en 1860 au 7^e chasseurs comme lieutenant — il sortait du corps des cadets — et prit part aux campagnes de 1864 contre le Danemark et de 1866 contre l'Autriche. En 1870-71, il remplissait les fonctions d'officier d'état-major auprès du même corps d'armée que celui qu'il quitte. Après la guerre, on le transféra à l'état-major général où il resta longtemps, remplissant diverses fonctions, entre autres et en dernier lieu celle de Quartier-maître principal au Grand Etat-Major. Après avoir commandé une division dès 1895, il passa à la tête du VII^e corps en avril 1898. On ne s'attendait guère à sa démission; il s'y attache même un raconter qui aurait pour origine la grève des mineurs de Westphalie en 1899 et l'inauguration par l'empereur du canal du Rhin à Ems, que le général aurait trouvé inopportun. On parlait même d'une disgrâce dont il aurait été l'objet lors de la fête du nouveau siècle à Berlin. Tout cela, je le répète, me paraissent des bruits sans fondements ou de simples suppositions.

Les deux autres généraux démissionnaires sont des commandants de division: les lieutenants-généraux Freiherr v. Schlotheim de la 16^e division à Trèves et Freiherr Schilling von Canstatt de la 25^e à Darmstadt. Tous deux sortaient de l'infanterie. V. Schlotheim a été en Wurtemberg comme commandant de régiment, puis de brigade. Schilling est Badois. Après la guerre de 1870-71, il passa dans l'armée prussienne avec le contingent badois. Il a 58 ans; v. Schlotheim 56 ans.

Le VII^e corps a été dévolu au lieutenant-général Freiherr Ernst v. Bülow, qui commandait à Berlin la 1^{re} division d'infanterie de la Garde. Bülow

est né à Hanovre en 1842 ; il a servi dans l'infanterie de 1859 à 1866. En 1867, il entra au service de Prusse comme premier-lieutenant au 8^e *Leibgrenadiere*. Il a fait comme capitaine la campagne de 1870, puis fut transféré à la Garde. Il commanda six mois en 1897 la 29^e division à Fribourg i/B. et rentra la même année à la Garde comme divisionnaire. Il a comme états de service deux campagnes : celle de 1866 contre la Prusse (bataille de Langensalza), et celle de 1870 dans laquelle il participa aux nombreuses actions du III^e corps d'armée. Il est décoré de la Croix de fer de Ire classe.

Son successeur est le lieutenant-général v. Kessel, commandant de la 2^e division de la Garde, remplacé à son tour par le lieutenant-général von Krosigk de la 3^e brigade d'infanterie de la Garde. Cette brigade a été conférée au colonel v. Schwarzkoppen, ancien attaché à Paris, — d'épisodique mémoire — qui commandait les grenadiers Empereur François I^{er} et, dans le même régiment, on a incorporé le lieutenant-colonel v. Süsskind, l'autre ancien attaché, rappelé dernièrement, de Paris, dont parlait déjà ma dernière chronique.

La 25^e division sera commandée par le lieutenant-général v. Perbandt, commandant de la 62^e brigade à Strassbourg, et qui, aux dernières manœuvres impériales, était à la tête de la 41^e division d'infanterie provisoire. Enfin, au nombre des huit autres lieutenants-généraux qui sont devenus généraux d'infanterie ou de cavalerie, je relève le nom du grand-duc de Hesse. Je vous fais grâce des autres promotions, mais vous aurez une idée de la poussée d'avancement à laquelle a donné lieu l'anniversaire de l'Empereur par le chiffre des promus, lequel s'élève, lieutenants compris, à 478. Vous pensez si cette date du 27 janvier est attendue avec impatience dans les milieux militaires !

— Encore un vétéran qui s'en va, c'est un Wurtembergeois, le général d'infanterie v. Knœrzer, à l'âge de quatre-vingts ans. Il commandait dans la guerre franco-allemande le 2^e bataillon de chasseurs et se fit remarquer à la bataille de Champigny, le 30 novembre, où il fut grièvement blessé. Après avoir commandé la 26^e division, il prit sa retraite en 1884. Il jouissait d'une grande estime de la part du roi de Wurtemberg et de l'armée de son pays. Au 25^e anniversaire de Champigny, le 30 novembre 1895, on le plaça « à la suite » du régiment de grenadiers reine Olga, qu'il avait commandé en qualité de colonel.

— Je vous avais parlé, dans une de mes précédentes chroniques, de deux éminents généraux de l'artillerie de campagne qui appartenaient encore à la roture : les majors-généraux Schmidt, inspecteur de l'artillerie de campagne, et Dulitz, commandant la 2^e brigade d'artillerie de la Garde. Ces deux généraux ont été anoblis lors de la fête du nouveau siècle, en même temps qu'un certain nombre d'autres dignitaires.

— On parle déjà des grandes manœuvres de l'automne et on a, paraît-il, l'intention d'organiser des manœuvres combinées de l'armée de terre et de la flotte, en présence de l'Empereur. Elles remplaceraient les manœuvres impériales. Le corps de la Garde et le II^e corps y seraient appelés. Les manœuvres auraient lieu sur la Baltique. Leur point initial serait le petit port militaire de Swinemunde à l'embouchure de l'Oder. Quelques régiments du III^e corps y participeraient également. L'ordre prescrivant ces exercices paraîtra probablement déjà ce mois-ci. Quant aux exercices de la réserve et de la landwehr (Uebungen des Beurlaubt-standes) pour 1900, on leur donnera la même importance que l'année dernière.

L'effectif des hommes appelés aux exercices de l'artillerie de campagne sera augmenté d'un quart (15 000 hommes au lieu de 12 000), conséquence forcée des nouvelles formations ; l'infanterie verra par contre son effectif légèrement réduit. Les télégraphistes paraîtront pour la première fois. Dans ces « cours de répétition », il importe surtout de raffermir l'instruction de détail et consolider la discipline du soldat.

Une nouveauté à signaler est celle des voyages d'état-major (*Generalstabsreisen*) des médecins militaires. En décembre, on avait organisé à Hagenau un voyage de ce genre, sous la direction d'un lieutenant-colonel d'infanterie et d'un médecin-général. Douze officiers de santé de divers grades y ont été appelés et ont suivi le service à cheval. Ces voyages sont pour ces officiers de santé une excellente préparation à la guerre ; il est en effet fort difficile de choisir judicieusement des places de pansement, sans avoir des notions de tactique et sans connaître les effets du feu.

— Le nouveau règlement sur le service en campagne (Felddienstordnung) paraîtra sous peu. On a remanié complètement les chapitres relatifs aux télégraphistes, aux trains, aux colonnes de munitions et de bagages, ainsi que celui du ravitaillement des munitions. Le détachement de pionniers attaché aux divisions de cavalerie sera monté à bicyclette. L'« ordre de bataille » et la répartition des troupes (Truppeneinteilung) présenteront aussi des modifications, toutefois, rien ne sera prescrit à l'égard du nombre d'escadrons attribués à la cavalerie divisionnaire. La nouvelle instruction sera naturellement en corrélation avec le nouveau règlement de l'artillerie de campagne. Sa publication est attendue avec impatience.

— Il me tombe sous les yeux une statistique des officiers en retraite et pensionnés dans l'armée allemande ; laissez-moi en extraire quelques chiffres, ils donnent à réfléchir. Au 1^{er} juillet 1899, on comptait en Prusse 7086 officiers et médecins touchant une pension, 615 en Saxe, 388 en Wurtemberg. Le total de la Prusse se répartit comme suit : 30 généraux commandants de corps d'armée, 143 commandants de division, 390 commandants de brigade, 1665 officiers supérieurs, 1554 capitaines de I^{re} classe

689 de IIe classe, 923 premiers-lieutenants, 681 lieutenants. On voit les sacrifices qu'on s'est imposé pour le rajeunissement des cadres ; cette dépense est irréductible, puisque, comme l'a déclaré récemment le ministre de la Guerre de Bavière, interpellé à ce sujet, on ne veut pas créer deux catégories d'officiers.

— La nouvelle année a apporté quelques modifications aux publications des périodiques militaires. La *Revue internationale des armées et des marines* a été entièrement remaniée. Elle paraît maintenant en trois parties. Une première partie est plutôt une statistique traitant des questions militaires, maritimes, techniques ou scientifiques des divers Etats ; la deuxième, le supplément (Beiheft), renferme des articles de fond ou des relations sur différents sujets : on y trouve par exemple des comptes rendus des manœuvres d'automne de Suisse, de Belgique, des exercices de marche et de tir de votre artillerie de montagne ; la troisième partie enfin donne des traductions en français d'articles de revues parus dans des publications allemandes.

La *Deutsche Heereszeitung* s'est transformée également ; elle ne paraît plus sous forme de journal, mais bien comme Revue. Cette rénovation est tout à son avantage, je l'avoue ; j'y ai rencontré dernièrement des articles des plus instructifs.

Comment trouvez-vous la citation lancée dernièrement par le tribunal contre le *Militär-Wochenblatt* ? Ce journal avait refusé de faire paraître une rectification qu'on lui avait demandée, conformément à l'article 11 de la loi sur la presse. Il s'agit, inutile de le dire, de l'interminable débat ouvert entre Fritz Hönig d'une part et Bernhardt et Scherff d'autre part, sur la bataille de Vionville. Le *Wochenblatt* a été condamné à publier la rectification qu'on exigeait de lui ; cependant son rédacteur responsable a été libéré de toute autre pénalité, ayant prouvé qu'il avait agi de bonne foi.

— Au nombre des publications récentes les plus remarquables, il convient de relever tout d'abord le livre sur le *Feldmaréchal von Steinmetz*, commandant en 1870 de la 1^{re} armée allemande. On sait que Steinmetz fut révoqué vers le milieu de septembre à la suite du conflit survenu entre lui et le prince Frédéric-Charles qui commandait l'armée d'investissement de Metz. Le Feldmaréchal, qui a déjà fait les campagnes du commencement du siècle, de 1813 à 1815, jouissait d'une certaine autorité. Il passait depuis la campagne de 1866, dans laquelle il commandait le 5^e corps, pour bon général. Les combats victorieux de Nachod et de Skalitz lui avaient acquis un grand renom. En 1870, âgé alors de soixante-quatorze ans, il ne montrait cependant plus les aptitudes nécessaires à un général d'armée et ne voulait entre autres pas se soumettre aux instructions du grand état-major. Le livre que vient de publier le major von Krosigk, son beau-

frère, contient un assez grand nombre de lettres et d'écrits du maréchal, ainsi qu'une biographie complète.

L'infatigable major Kunz continue la série de ses *Exemples d'histoire de guerre*, tirés de la guerre franco-allemande, par la publication d'un onzième volume sur la *Fortification sur le champ de bataille* (Geländeverstärkung). Le lieutenant-colonel Frobenius donne une suite à ses ouvrages précédents sur les *Exemples de la guerre de forteresse* (Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungskrieges aus dem deutschfranzösischen Kriege von 1870-71) par un traité sur le *Siège de Paris*. Cette publication présente un certain intérêt par le fait que Paris en 1870 ressemblait plus que d'autres places fortes à la forteresse moderne. Tous ces ouvrages paraissent chez Mittler.

— En terminant, permettez-moi de donner quelques indications sur le ravitaillement en munitions des batteries de campagne. Le sujet intéressera vos artilleurs, d'autant plus que la récente publication du général Rohne sur *La tactique de l'artillerie de campagne* ne fournit pas à cet égard de renseignements complets, leur auteur n'ayant eu à sa disposition que le règlement seul. Ces renseignements, je les trouve consignés dans un extrait de notre nouvelle instruction sur la *Dotation en munitions* (Munitionsausrüstung), publié par les *Neue militärische Blätter* de décembre. La batterie de canons de campagne emmène avec elle dans les avant-trains de pièces et dans les caissons 744 shrapnels, et dans l'avant-train du premier chariot de batterie, 36 obus.

La colonne légère de munitions de *canons* comprend 21 voitures : 12 voitures de shrapnels, 9 d'obus, soit au total 1056 shrapnels et 792 obus. Au total, munitions des batteries et des colonnes légères comprises, on dispose *par pièce* de 154 shrapnels et de 28 obus.

La batterie d'*obusiers de campagne* est dotée dans les avant-trains et dans les caissons ensemble de 326 shrapnels et de 192 obus.

La colonne légère de munitions d'*obusiers* comprend pour le groupe d'*obusiers* de trois batteries : 174 shrapnels, 1044 obus. Au total, batteries et colonnes légères comprises, chaque obusier a une dotation de 64 shrapnels et de 90 obus.

La division de cavalerie a pour son groupe de deux batteries à cheval une colonne légère de neuf voitures : six de shrapnels et trois d'obus.

Au corps d'armée se trouvent également réparties d'autres colonnes de munitions au nombre de huit, dont une pour obusiers, augmentant la dotation de chaque *canon* de 128 shrapnels et 26 obus; celle de chaque *obusier* de 13 shrapnels et 58 obus.

La récapitulation fournit le tableau ci-après :

RÉPARTITION DES MUNITIONS DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE	Par Canon de campagne		Par Obusier de campagne	
	Shrapnels	Obus	Shrapnels	Obus
A la batterie	124	6	54,4	32
Aux colonnes légères de munitions . .	30	22	9,6	58
Aux colonnes de munitions du corps .	128	26	13,0	58
TOTAL	282	54	77	148

CHRONIQUE ANGLAISE

La guerre dans le Sud-Africain. — Etat d'âme. — L'armée. — Les dernières opérations.

Partout en Angleterre la guerre est devenue une obsession. On ne parle plus que de cette terrible lutte qui a déjà fait couler tant de sang et dont on ne voit pas arriver la fin. Cela a ses bons côtés : on apprend ainsi la géographie de ces pays lointains, qu'on connaissait un peu par le souvenir des défaites de 1881, mais dont on ignorait les caractères ethnographiques et géographiques. Ainsi le monde s'instruit, les journaux se vendent ou plutôt s'arrachent sitôt parus, les commerçants lancent des cigarettes patriotiques, des cravates, des chapeaux et jusqu'à des souliers patriotiques. Aux théâtres, aux concerts, dans les cafés, on entend partout des chants patriotiques que répètent dans les rues les orgues de barbarie.

Les autorités militaires, elles, ne chantent pas, elles s'inquiètent devant ces échecs continuels ; elles se souviennent qu'il a fallu Iéna à la Prusse et Sedan à la France pour faire comprendre à ces deux nations les graves défauts de leur organisation militaire. Elles se demandent si leur armée de mercenaires n'est pas démodée ; car elles sont assez clairvoyantes pour ne pas attribuer l'insuccès de leurs armées uniquement à la tactique spéciale de leurs adversaires. Elles se rendent peut-être compte qu'une armée mieux organisée et mieux instruite aurait plus vite compris que les leçons de tactique ne doivent pas être des leçons de dogmatique, et que se préparer à la guerre, c'est développer son génie et ses institutions militaires, de façon à pouvoir les adapter aux circonstances diverses que présente la guerre. Et tous ceux, bien nombreux encore, qui voient

dans le formalisme étroit, dans le schématisme, l'idéal du développement tactique des officiers, ceux là n'ont qu'à ouvrir les yeux pour constater où conduit l'absence d'indépendance et de réflexion.

Je ne m'en prends pas aux règlements, aux préceptes de tactique ; ils sont excellents — c'est étonnant ce qu'on est intelligent autour de la table d'une commission ou dans un cabinet de travail — c'est dehors, dans tous les exercices d'application qu'il serait beau d'assister au développement tactique des officiers en laissant parler leur esprit et leur bon sens, au lieu de les mener par la main. Que l'on se garde, au militaire comme dans tout autre domaine, d'empêcher l'éclosion des idées chez tous ceux qui sont susceptibles d'en avoir, et qu'on ne prenne pas de parti pris pour des imbéciles ceux qui pensent autrement que vous ! Que l'on se contente simplement de diriger les idées de chacun vers le but à atteindre, de les remettre en chemin quand elles dévient, de les calmer quand elles s'échauffent, mais surtout qu'on les respecte ! Si l'on veut former des officiers réfléchis et capables d'agir d'eux-mêmes, permettons-leur de réfléchir et faisons-leur l'honneur de respecter les idées qu'ils peuvent avoir.

Un fait qui a été parfaitement constaté, c'est que les Anglais n'étaient guère au courant des préparatifs belliqueux que depuis plusieurs années faisaient leurs ennemis. Un homme, le général Butler, avait connaissance de ce qui se passait dans les deux républiques, mais ses avis l'ont tout simplement fait rappeler en Angleterre. Quand quelqu'un vous donne des conseils qu'on ne veut pas entendre, on lui tourne le dos, et quand on le peut, on lui ferme la bouche. Un journal, parmi plusieurs autres, le *Manchester Guardian*, releva, dans un article attribué à lord Wolseley, cette négligence du gouvernement. Il est évident que l'on peut se demander pourquoi ce gouvernement, au lieu de confier le commandement suprême au général en chef de l'armée anglaise, l'a confié au Comité de Défense nationale, aux séances duquel lord Wolseley ne peut pas même assister. D'après ce même article, le général Buller, qui avait carte blanche, influencé dès son arrivée au Cap par des arguments politiques, aurait modifié son premier plan d'envahir l'Orange et divisé ses forces de la manière que l'on connaît. Accusation bien vague, car on ne dit pas quels sont ces arguments politiques. Il serait pourtant intéressant de savoir pourquoi le général Buller a changé d'avis.

Pendant tout le mois de janvier les préparatifs et les armements ont continué en Grande-Bretagne. La 6^e division a débarqué au Cap, la 7^e s'est mise en route et chaque départ auquel il assistait était l'occasion pour le peuple de Londres de manifestations enthousiastes. La plus délirante de toutes est celle qui a eu lieu en l'honneur des volontaires de la Cité. La veille du départ, service religieux en grande pompe à Saint-Paul et le lendemain, dès le matin, les rues où ils devaient passer regorgeaient de

monde. Quand ils arrivent, déjà en désordre à cause des parents, amis et amies qui les accompagnent dans les rangs mêmes, on les reçoit avec les mots les plus doux, les dames leur jettent des fleurs, on veut les voir de près, les toucher et ils se confondent bientôt avec la foule. Eux essaient d'être calmes, défilent comme ils peuvent, la cigarette à la bouche pour se donner un air indifférent, puis en grande quantité, les des embrassades, s'échappent des rangs et s'en vont à la station du chemin de fer par une autre route, à pied, ou en voiture. Bel enthousiasme mais triste discipline.

Et ce n'est peut-être pas seulement dans ces troupes irrégulières que le manque de discipline se fait sentir. Des scènes pareilles ont eu lieu lors du départ de l'armée active, et, des parages lointains de l'Afrique méridionale, il nous revient quelquefois des échos qui pourraient faire supposer du relâchement dans la discipline. Il n'y aurait pas lieu de trop s'en étonner quand on sait de quoi se compose l'armée active : « de l'élite et de l'écume de la nation », a dit un membre du Parlement. En Angleterre le soldat ne jouit pas de la même considération qu'ailleurs sur le continent et cela par la seule circonstance qu'il est un mercenaire. Ceux qui s'engagent, à part les officiers, qui sont en général des gens très distingués, le font rarement par goût, mais plutôt par paresse ou pour échapper à des embarras de toutes sortes. Il y a quelques mois le lieutenant-colonel Douglas, de l'Army Medical Service, déclarait dans une conférence qu'on était obligé de recruter des jeunes gens de 18 ans, de taille et de thorax trop faibles, parce qu'il ne s'en présentait pas d'autres. Le 50 % de ceux qu'il a vus se sont engagés parce que n'ayant pas de travail, ils ne savaient que faire d'autre ; beaucoup n'étaient que des vagabonds et des gens incapables d'aucun travail suivi. On n'ignore pas que les désertions sont fréquentes parmi ces gens de mauvais aloi.

D'autres points faibles, plus frappants peut-être, apparaissent au grand jour maintenant qu'on voit à l'œuvre cette armée anglaise dont on parlait peu jusqu'à présent. On se plaint des armes, des carabines Lee-Metford, de la cavalerie, et surtout de l'artillerie dont le matériel est incontestablement inférieur à celui des Boers, soit comme portée, soit comme perfectionnement et rapidité. A quoi donc ont abouti les modifications dont on parlait l'année dernière ? En outre, on n'en a pas en suffisance ; à peine 3 canons pour 1000 fusils, quand il en faudrait 4 et même plus dans les conditions de la guerre actuelle dans le Sud africain.

D'autres plaintes encore se font entendre au sujet des projectiles. Il y a bientôt deux ans que les autorités compétentes ont étonné beaucoup de monde en déclarant que l'obus devait disparaître de l'artillerie de campagne. Séduites par le shrapnel, *the man-killing projectile*, elles en proclament l'efficacité supérieure contre des troupes à découvert, contre la cavalerie et les attelages de l'artillerie, contre des troupes cachées à la

lisière des forêts, etc. Mais avant d'enlever l'obus à l'artillerie de campagne, on aurait dû songer que l'ennemi peut se trouver dans d'autres situations, qu'il peut éviter constamment de se montrer, de sortir de ses retranchements, comme le prouve la guerre actuelle. Contre des retranchements en terre que peuvent les shrapnels? Et, ce qui est encore plus grave, comment une artillerie qui ne tire qu'à shrapnels peut-elle aider efficacement une infanterie qui s'élance à l'attaque? Elle fera peut-être mieux d'y renoncer si elle veut éviter que les balles de ses projectiles viennent frapper précisément cette infanterie qu'elle voudrait aider. Et ce n'est pas une crainte chimérique puisque cela se passe ainsi dans la guerre qui nous occupe.

Si l'on récapitule les forces engagées par l'Angleterre dans le Sud de l'Afrique, nous voyons que jusqu'au 1^{er} janvier, cette puissance avait envoyé sur les différents théâtres des opérations un peu plus d'une centaine de mille hommes : d'abord les troupes déjà en Afrique avant la guerre (entre autres la 4^e division, major-général White), puis le 1^{er} corps d'armée (divisions 1, 2 et 3), un premier contingent colonial, des brigades navales, les forces locales de police du Cap et du Natal et enfin la 5^e division. Dès le 1^{er} janvier ont débarqué, ou débarqueront avant qu'il soit longtemps, les 6^e, 7^e et 8^e divisions, des réserves régimentaires, des bataillons de milice, de la yeomanry, des volontaires et un second contingent colonial, au total environ 60 000 hommes. Il s'agit encore de déduire à peu près 15 000 hommes assiégés, 10 000 hommes hors de combat (tués, blessés, prisonniers) et 5 000 malades. En comptant enfin 15 000 hommes pour le service d'étapes, on voit qu'il reste environ cent vingt mille hommes au maréchal Roberts, qui du reste demande encore des renforts. Et des renforts on en trouvera, preuve en soit la manière dont le peuple anglais a répondu à l'appel qui lui a été adressé. Sept bataillons de milice sont déjà destinés au Sud de l'Afrique, les autres remplacent des bataillons partis ; la Yeomanry (où il ne faut guère compter plus de trois mille hommes capables de servir sur les 11 000 inscrits) est formée en bataillons de 4 compagnies à 121 hommes et les volontaires sont organisés en compagnies de 116 hommes choisis, attachés aux bataillons de ligne déjà en Afrique. Espérons que ces troupes nationales seront d'un utile secours pour l'armée régulière. Mais on ne s'improvise pas soldat, et si les Boers paraissent donner la preuve du contraire, c'est qu'ils se trouvent dans des conditions toutes particulières, habitués dès l'enfance à monter à cheval et à manier un fusil et soumis à la discipline paternelle la plus sévère ; ils reçoivent par cela même l'éducation qui convient à des jeunes gens dont on veut faire des soldats. Et dans la vieille Europe, des utopistes, partisans de la levée en masse, et de la suppression des armées permanentes, voudraient en faire autant avec des bonshommes qui souvent n'ont jamais vu de près un fusil, et qui dès l'âge le plus tendre sont habitués à se moquer de ceux qu'ils appellent leurs ancêtres!

Les opérations du mois de janvier sont à peu près nulles dans l'ouest et dans le sud. Quelques coups de canons, quelques coups de fusils, des reconnaissances de peu d'importance et c'est tout. Il faut pourtant mentionner la concentration de la 6^e division, dans le nord de la colonie du Cap, prête à donner la main aux généraux Gatacre et French.

Au Natal, il en a été autrement : le général Buller, repoussé à Colenso, n'attendait que des renforts pour reprendre l'offensive. Comme il n'y avait pas moyen de songer à forcer directement le passage du Tugela, il ne s'agissait plus que de savoir si le mouvement s'opérerait par Weenen, c'est-à-dire en aval de Colenso, ou par Springfield, en amont. Le passage par Weenen avait comme sérieux avantage de menacer la principale ligne de retraite de l'ennemi : Ladysmith, Glencoe, Newcastle ; mais ce mouvement était peut-être un peu long à exécuter et obligeait d'affaiblir les troupes qui en étaient chargées pour garder les lignes de communication. Le général Buller, probablement pour agir avec plus de sécurité, ne choisit pas cette direction, il se décida à opérer par l'ouest.

Le 10 janvier une reconnaissance de cavalerie sous les ordres du colonel Dundonald alla surveiller les abords de Potgieter Drift. Une colonne d'infanterie la suivit, c'était la division Clery, dont la brigade Lytton, avec des obusiers et des canons de marine, devait passer le fleuve le 16 à la suite de lord Dundonald ; l'autre brigade de la division (brigade Hildyard) se contentait d'occuper Springfield. Le général Barton couvrait le mouvement à Chieveley, où, le 15, il repoussait une tentative de reconnaissance de la part de l'ennemi. La division Warren, après avoir feint un mouvement vers l'est, passa également le fleuve le 16, à Trichard Drift, 10 kilomètres à l'ouest de Potgieter Drift.

Dès lors la situation s'obscurcit : pendant quelques jours la division Warren paraît gagner du terrain ; elle n'avance du reste que pas à pas, l'ennemi se défendant opiniâtement. Le 26 un télégramme annonçait la prise de Spion Kop qui était la clef de l'extrême droite des positions boères. Mais dès le lendemain, on apprenait que cette position, prise dans la nuit, avait été reprise le jour suivant et que toute la division Warren avait repassé le fleuve, sans perdre dans son retour un seul homme ni une livre de provisions.

Que s'était-il passé ? On l'ignore. Les promesses du général Buller n'inspireront plus confiance maintenant. Après avoir affirmé à ses soldats que, partant pour délivrer Ladysmith, il ne reviendrait pas en arrière (*there will be no turning back*), il a esquissé une attaque avec le tiers de ses forces et est retourné sur ses pas en laissant 279 morts et 1032 blessés. Ce sont les chiffres que donne le War Office, qui y ajoute 68 disparus, mais ne parle pas des nombreux prisonniers que mentionnent plusieurs journaux. C'est donc encore une tentative infructueuse, qui pourtant avait été préparée et exécutée avec une telle lenteur, qu'elle permettait de croire qu'on n'avancait qu'à coup sûr. Espérons que les vaillants

défenseurs de Ladysmith ne se laisseront pas décourager par ce nouvel échec de l'armée qui doit les secourir.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La nouvelle organisation de l'état-major général. — Le nouveau casque de la gendarmerie autrichienne. — L'instruction de tir des détachements de subsistances.

En parlant du budget de la Landwehr pour 1900¹, nous avons déjà fait allusion à la réorganisation projetée de notre état-major général. Disons maintenant quelle en a été la genèse et en quoi consistera cette réforme, imminente, et qui aura pour principal résultat de donner en peu de temps plus d'unité à l'état-major général de notre armée.

Depuis des années, le chef de l'état-major général porte le titre de « chef de l'état-major général de la force armée de l'Empire ». Comme tel, il exerce, immédiatement après l'Empereur, le commandement suprême de toute l'armée commune (*des gesammten Heeres*), y compris les deux Landwehrs. La réforme projetée consistera en ce que les attributions du commandant en chef seront étendues à tout le corps placé sous ses ordres directs. Ce corps d'officiers prendra le titre d'« Etat-major général de la force armée de l'Empire », et aura la direction suprême et unique de toutes les troupes, très différentes d'origine, de langues, etc., dont se compose l'armée commune austro-hongroise.

Cette réforme est née du désir que l'on a eu d'adapter, déjà en temps de paix, l'organisation de l'état-major général aux besoins de la guerre. Les armées austro-hongroises appelées aux opérations en campagne seront divisées en corps d'armée qui, selon toute probabilité, seront composées chacun de deux divisions d'infanterie de ligne et de deux divisions d'infanterie de Landwehr. Les états-majors supérieurs de l'armée commune seront formés d'officiers appartenant à l'état-major général. Dans les deux Landwehrs, plusieurs de ces états-majors ne seront créés qu'en cas de mobilisation ; ceux qui existent déjà en temps de paix sont formés d'officiers de troupe faisant le service des officiers de l'état-major général.

Dans la Landwehr hongroise, ces officiers ont tous, après leur sortie de l'École de guerre, fait du service pratique à l'état-major général, dans les bureaux de l'administration centrale et auprès de la troupe ; ils ont subi des épreuves écrites et ont pris part aux voyages et aux reconnaissances de l'état-major général, ensorte qu'ils ont reçu à peu près la même ins-

¹ V. Chronique autrichienne de décembre 1899, p. 821.

truction que les officiers de ce corps. Il ne leur resterait, pour être sur le même pied que ces derniers, qu'un service spécial à faire dans les bureaux de l'état-major général, et qu'à subir l'examen pour l'obtention du grade de major dans l'état-major général, examen imposé à tous les capitaines de ce corps¹.

Dans la Landwehr autrichienne, les grandes unités ne sont pas encore réparties en temps de paix comme elles le seront probablement en cas de guerre. La réorganisation, actuellement commencée, de ces troupes a pour but de créer, déjà en temps de paix, des divisions d'infanterie de Landwehr. La création des nouveaux états-majors de division amènera une pénurie d'officiers d'état-major général. A elle seule, la Landwehr autrichienne ne pourra pas fournir le contingent nécessaire d'officiers aptes à entrer dans les états-majors de division, parce qu'elle ne possède qu'un nombre très restreint d'officiers de troupes ayant été formés théoriquement et pratiquement au service d'état-major.

Cette lacune sera moins sensible dans la Landwehr hongroise, qui est aussi en voie de réorganisation, parce qu'ici les éléments dont on aura besoin pour la formation des nouveaux états-majors de division existent déjà en fait dans les commandements de districts.

La coexistence de deux catégories d'officiers d'état-major dans la Landwehr hongroise et le manque d'officiers de ce corps dans la Landwehr autrichienne sont la cause de conflits et de frottements entre les organes supérieurs de l'armée. La réorganisation projetée mettra fin à cet état de choses. Tous les officiers d'état-major honveds recevront désormais la même instruction que ceux de l'armée commune, et, d'autre part, on formera des officiers en nombre suffisant pour les états-majors de division de la Landwehr autrichienne.

D'après les informations publiées par le *Danzers Armee Zeitung* et par la *Wiener Sonn- und Montag Zeitung*, tous les officiers, — y compris ceux des deux Landwehrs —, reconnus aptes au service d'état-major, seront réunis pour suivre leurs cours en commun. Les officiers des deux Landwehrs auront ainsi la possibilité de se former complètement au service d'état-major, comme leurs camarades de l'armée commune, et les conditions d'avancement seront les mêmes pour les uns et pour les autres, en sorte que l'on aura peu à peu un état-major général composé de façon absolument homogène.

Pour combler les vides qui existent actuellement dans les deux Landwehrs — surtout dans la Landwehr autrichienne — on fera appel à des officiers d'état-major général de l'armée commune. Ils devront être ressortissants de la partie de l'Empire dans laquelle s'exercera leur activité, et ceux d'entre eux qui seront attachés à la Landwehr hongroise, devront parler le hongrois ou le croate, suivant les cas.

¹ V. Chronique autrichienne d'août 1899, p. 541.

Pour la formation des nouveaux officiers d'état-major général, dont le projet de réorganisation prévoit le recrutement, on augmentera le nombre des places disponibles dans les écoles de guerre des deux parties de l'Empire. Dans la Landwehr hongroise, on envoyait jusqu'ici à l'Ecole de guerre les meilleurs élèves du cours supérieur donné aux officiers à l'Académie militaire Ludovica. En Autriche, il n'existait pas d'établissement préparatoire analogue à l'Académie Ludovica, mais bientôt on instituera, dans cette partie de l'Empire, un cours spécial pour l'instruction générale des officiers et pour leur préparation à l'Ecole de guerre². Les détails des dispositions organiques concernant le « corps d'état-major général de la force armée de l'Empire » ne sont pas encore connus à l'heure qu'il est, mais ce qu'il est permis de constater dès maintenant, c'est que la création prochaine d'un corps d'état-major général homogène constituera un notable appoint de force morale et intellectuelle pour l'armée.

A la réorganisation du corps d'état-major général correspondra tout naturellement une augmentation notable du personnel enseignant supérieur. Un bureau spécial, organiquement rattaché aux six bureaux actuels de l'état-major général¹, s'occupera de tout ce qui concerne l'instruction des officiers de ce corps.

Dans ces dernières années, la direction du haut enseignement militaire était confiée chaque fois à l'un des colonels de l'état-major général. Dorénavant, cet officier, entouré du personnel nécessaire, fonctionnera comme chef du nouveau « bureau d'instruction », lequel ne sera pas, comme on l'a dit à tort à l'étranger, un bureau de renseignements.

Pour faire cesser toute équivoque à ce sujet, disons quelques mots de l'instruction que reçoivent nos officiers d'état-major général.

Cette instruction a pour but de maintenir les officiers d'état-major dans la pratique constante des devoirs qui leur incomberont devant l'ennemi et de les mettre à même de revêtir avec succès, dans la suite de leur carrière militaire, de hauts — voire même les plus hauts — commandements de l'armée.

Les moyens employés pour atteindre ce but sont essentiellement le jeu de guerre, les travaux écrits et les voyages de l'état-major général.

Le *jeu de guerre* se pratique réglementairement dans toutes les garnisons. Les officiers d'état-major y prennent part quand ils sont sur les lieux. A Vienne, où résident, pour leur service, un grand nombre d'officiers d'état-major, on organise chaque année de grands jeux de guerre, dirigés par le chef de l'état-major général et auxquels assistent tous les

¹ V. Chronique autrichienne, décembre 1899, p. 821.

² 1. Bureau de direction pour les affaires personnelles et économiques. 2. Bureau des opérations stratégiques et tactiques et des travaux spéciaux de l'état-major général. 3. Bureau topographique. 4. Bureau d'études comparées (Evidenzbureau). 5. Bureau des chemins de fer et de la navigation. 6. Bureau des télégraphes.

officiers de ce corps, ainsi que bon nombre d'officiers appartenant aux armes spéciales.

Les *travaux écrits* consistent en des solutions de tâches tactiques imposées. Ces épreuves ont lieu chaque hiver pendant deux jours consécutifs. On y appelle un certain nombre d'officiers de troupes choisis, ainsi que des capitaines d'état-major général appartenant aux classes d'âges les plus anciennes. Les concurrents sont enfermés et ne peuvent pas communiquer entre eux.

Les compositions des officiers de troupe sont examinées par un officier d'état-major général spécialement commis à cet effet, tandis que les travaux livrés par les capitaines sont appréciés par un des officiers adjoints au chef de l'état-major général. Cet officier examine à nouveau les travaux déjà révisés des officiers de troupes.

Les *voyages de l'état-major général* ont lieu chaque année dans différentes parties de la monarchie sous la conduite d'officiers supérieurs de l'état-major général. Les officiers d'état-major général qui prennent part à ces reconnaissances sont habituellement accompagnés d'officiers appartenant aux états-major du génie, de l'artillerie et du train, ainsi que de fonctionnaires du service des intendances.

Outre ces « petites » reconnaissances de l'état-major, il y a chaque année, sous la conduite personnelle du chef de l'état-major général, une « grande » reconnaissance, où les généraux et les autres officiers d'état-major doivent donner des preuves de leurs aptitudes pour le haut commandement.

Ainsi, au jeu de guerre et aux travaux en cellule, qui ont lieu pendant l'hiver, viennent s'ajouter en été les voyages et surtout les grandes manœuvres, auxquelles presque tous les officiers d'état-major général prennent part dans leurs états-majors respectifs et qui leur offrent l'occasion de s'exercer à la pratique du commandement.

Il est clair que les officiers supérieurs chargés de l'instruction théorique donnée, d'une façon presque ininterrompue, à l'état-major, doivent posséder les connaissances militaires les plus étendues, jointes à beaucoup d'habileté, de routine et d'imagination. Il faut, en effet, que les thèmes imposés soient toujours très correctement et très largement conçus, variés, constamment renouvelés et appropriés à la culture professionnelle déjà passablement avancée des officiers auxquels s'adresse cet enseignement. Dans ces conditions, la tâche d'instructeur de l'état-major est évidemment des plus délicates et des plus pénibles.

Le nouveau « bureau d'instruction », dont la création est prochaine, aura pour mission exclusive de surveiller l'instruction du corps d'état-major général, d'élaborer les tâches à résoudre, de préparer les sujets pour les examens de major à l'état-major général, enfin de revoir et d'apprécier tous les travaux livrés par les officiers de ce corps.

— La gendarmerie autrichienne est coiffée depuis le milieu de décembre dernier du casque nouvelle ordonnance dont nous avons parlé dans notre chronique d'août. Les ordres prescrivent le port du nouveau casque pour tous les services en général; dans le service de patrouilles et de rondes, la jugulaire devra être baissée. En dehors du service, le casque pourra être porté dans certaines occasions solennelles.

Les casques sont vernis en noir et ornés sur le devant de l'aigle impérial doré. Les garnitures, la pointe et la jugulaire sont en métal brillant. Le casque pèse entre 540 et 600 grammes : c'est à peu près le double du poids de l'ancien chapeau à plumes.

— Le train d'armée ayant très peu de troupes de réserve, les détachements de subsistances qui l'accompagnent seront souvent dans le cas, soit pour leur propre sécurité, soit pour repousser une attaque contre les colonnes de vivres ou contre les institutions de campagne, de faire usage de leurs armes.

Ces détachements sont actuellement armés de carabines à répétition de sabres-bayonnettes et de 30 — les sous-officiers 20 — cartouches par homme.

Au sujet du tir de ces détachements de subsistances, une circulaire récente du Ministère impérial de la Guerre prescrit en résumé ce qui suit :

1. Pour les troupes formant l'effectif de paix, la quantité de munitions qui sera distribuée à chaque homme armé de la carabine à répétition est fixée à 25 cartouches à balle et à 10 cartouches d'exercice; en service, chaque homme recevra en outre 10 cartouches à balle.

2. Pour les tirs à la carabine de chambre, les détachements de subsistances utiliseront les stands aménagés dans les magasins d'approvisionnements. Les troupes d'administration en général utiliseront les stands réservés, dans chaque garnison, aux autres troupes.

3. Une indemnité annuelle de 6 kreuzer est accordée à chaque homme faisant partie de l'effectif de paix pour l'acquisition du matériel nécessaire au tir à la carabine de chambre.

4. L'indemnité allouée à titre de prime de tir est fixée à 5 kreuzer par homme et par an.



CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

L'armée coloniale. — La milice suisse en France et en Angleterre. — L'avancement. — Le logement des troupes en marche. — Encore l'*Almanach du Drapeau*.

Le ministre actuel de la guerre continue à déployer beaucoup d'activité, et il oblige les autres à en déployer aussi. Stimulées par lui, les commissions chargées d'établir les tableaux pour l'avancement se sont acquittées de leur tâche avec une promptitude inaccoutumée. On a paru, en général, satisfait de leur travail. Une part plus grande a été faite, dans le choix, aux officiers sortant des rangs, conformément aux recommandations que M. de Freycinet avait formulées à l'instigation de certains journalistes et de certains députés. Désormais, d'ailleurs, les choses se passeront autrement, car un décret récent, sur lequel nous reviendrons plus loin, a modifié les règles d'après lesquelles seront dressées les listes des élus.

Un projet de loi relatif à l'armée coloniale a été déposé. On affirme que tout le monde est décidé à le faire aboutir. Qui vivra verra. Je ne peux oublier, pour ma part, qu'une loi a été votée qui tranche la question : après de longs débats, très passionnés, très intéressants, on a fixé tout le détail du mode de recrutement des troupes, de leur composition, de leur commandement, etc. On a accompli une œuvre aussi parfaite que la jument de Roland, mais, comme à celle-ci, il ne lui manquait que de vivre. Un petit article de rien du tout, glissé dans un coin, permettait au gouvernement d'attendre, pour appliquer ces dispositions, objets de controverses si vives, le moment qui lui paraissait convenable. Depuis ce temps, on guette l'instant propice. Ou il ne s'est pas présenté, ou on l'a maladroitement laissé passer. Toujours est-il que voici bien du travail perdu, bien de l'éloquence inutilement dépensée, bien des séances vainement employées. Espérons qu'il en sera autrement pour la proposition présentée par M. de Montebello et que le gouvernement a prise à son compte moyennant quelques amendements. Cependant on en a ajourné la discussion qu'il avait été question d'entamer d'urgence, toutes affaires cessantes. On s'est décidé à donner le pas au budget (vous savez que nous continuons à ne vivre que de douzièmes provisoires); mais il est convenu que, aussitôt après, on s'occupera de l'armée coloniale.

Le pivot de la mesure est son rattachement au ministère de la guerre. C'est par un abus de mots que nous appelons infanterie « de marine » et artillerie « de marine » des troupes qui sont proprement des troupes *d'outre-mer*. La flotte a ses fusiliers et ses canonnières qui font le service à bord des bâtiments. L'infanterie et l'artillerie de marine se battent sur la terre ferme, comme l'infanterie et l'artillerie de terre. Il

n'y avait donc aucune bonne raison pour les soumettre à l'autorité du ministre de la marine, lequel n'est chargé que d'assurer leur transport. Ou, du moins, les bonnes raisons qu'on pouvait avoir pour le faire ont disparu du jour où les colonies ont formé un département spécial. Il est vrai que la question s'est posée d'attribuer les troupes d'outre-mer au ministre des colonies, plutôt que de les laisser à celui de la guerre, qui les prêterait le cas échéant à son collègue, tout de même qu'il prête des troupes de terre à son camarade de l'intérieur lorsque la paix publique est menacée : en cas de grève, d'émeutes, etc.

Ah! vous avez de la chance de ne pas avoir de flotte et de colonies! Cette circonstance facilite singulièrement pour vous la solution du problème militaire. J'en faisais la réflexion en lisant, dans les *Armées étrangères*¹, le conseil donné aux Anglais de s'inspirer de votre exemple dans la reconstitution de leur armée, œuvre considérable qui s'impose dès maintenant et à laquelle les publicistes d'outre-Manche songent déjà. Dans le *Nineteenth Century* de janvier, les deux articles de tête sont consacrés à cette question de la milice. Le premier dû à un professionnel, le colonel sir George Sydenham Clarke, parle à la page 9, de *the admirable militia of Switzerland (providing on a war footing about four hundred thousand trained and organised men)*. Et, à la page 11, il est dit que le vieux système des armées permanentes a du plomb dans l'aile, tandis que, par contre, les

¹ Ce livre, dont j'avais annoncé la publication, a fini par paraître chez Fasquelle (Bibliothèque Charpentier), sous le pseudonyme d'Emile Manceau. En ne le signant ni de son vrai nom ni du pseudonyme que des incidents retentissants n'ont que trop fait connaître, l'auteur a voulu montrer qu'il tient à fuir le scandale et à ne pas spéculer avec la notoriété que sa disgrâce lui a fait acquérir. Il voudrait ne devoir le succès de son travail qu'à son mérite seul.

A ce propos, je dois mettre les lecteurs suisses en garde contre une méprise. Le titre peut les induire en erreur, en leur faisant croire qu'il s'agit de monographies objectives dans lesquelles chaque armée est complètement étudiée. L'Introduction nous apprend que tel n'est pas le dessein dans lequel l'ouvrage a été écrit : il a été composé avec l'arrière-souci du profit que les officiers français pourraient tirer de la connaissance des armées étrangères. On y trouvera donc mis plus particulièrement en relief ce qu'elles présentent de frappant et de caractéristique au point de vue de ces officiers. Tout le livre, d'ailleurs, est manifestement tendancieux : il a pour but ostensible de faire valoir les vertus de l'initiative, du travail, de l'éducation militaire de la jeunesse, etc., toutes choses dont il est inutile de recommander l'acquisition à vos compatriotes. A quoi sert d'enfoncer des portes ouvertes ?

Quoiqu'il en soit, ce livre, examinant les armées étrangères par leur côté psychologique et philosophique, se trouve être le complément tout naturel de l'*Etat militaire des principales puissances étrangères en 1900*, du commandant J. Lauth, ouvrage devenu classique et dont la 7^e édition vient justement de paraître à la librairie Berger-Levrault. L'envoi de livres de cette maison nous arrive trop tard pour que nous puissions en rendre compte en détail ce mois-ci : ce sera pour une prochaine livraison. Mais un premier examen nous a montré que cette 7^e édition égale les précédentes en exactitude et qu'elle les surpasse par son ampleur et par sa perfection typographique.

Sauf les Etats-Unis, il y est question des mêmes puissances militaires que dans *Armées étrangères*. On y retrouve en plus la Belgique, l'Espagne et la Roumanie.

armées intermittentes comme la vôtre gagnent tous les jours en faveur. Dans le second article, un profane, un *civilian*, M. Sidney Low, n'hésite pas à proposer la milice suisse comme modèle à l'armée métropolitaine (pages 24-28). Il est certain que ce type convient à la Grande-Bretagne mieux qu'à la France, par le fait que, protégée par la mer, condamnée à rester sur la défensive, étant plus industrielle que guerrière, l'Angleterre a moins besoin d'une armée toujours sur pied et prête à courir, au premier signal, sur la frontière menacée. D'autre part, le sujet de la reine Victoria est plus énergique, plus vigoureux que ne le sont nos compatriotes et il n'est pas moins capable d'enthousiasme et de chauvinisme. Il est plus foncièrement discipliné, et il paraît devoir mieux se plier à la préparation à la guerre en fréquentant les stands, en s'entraînant à la marche, en se livrant à des exercices physiques qui développent les muscles. D'après l'*Almanach du Drapeau*, dont je ne me gênerai pas tout à l'heure pour critiquer certaines erreurs, mais dont je crois que les renseignements statistiques sont généralement exacts, nous n'avons, sur une population de 36 000 000 d'individus, que 40 000 citoyens environ qui fréquentent les tirs et un même nombre qui soient membres de sociétés de gymnastique. A supposer que ce ne soient pas les mêmes gens qui pratiquent les deux sortes de sport, c'est donc 80 000 Français qui se préparent aux exercices militaires, soit un habitant sur 450 ! On comprend aisément, en présence d'une telle proportion, les doléances de M. Mérillon, président de l'Union des Sociétés de tir. Parlant des leçons fournies par la guerre du Transvaal, il s'exprimait ainsi :

« De tous côtés, on n'entend plus que de braves gens proclamer bien haut qu'il faut apprendre à tirer pour être fort et respecté.

« Mais c'est ce que nous crions dans le désert depuis trente ans ; c'est ce que nos sociétés de tir s'efforcent de réaliser avec une remarquable tenacité au milieu d'une indifférence qu'on arrive péniblement à secouer de loin en loin. »

Pour ma part, je sais une région très rapprochée de chez vous, la Franche-Comté, où on s'en désintéresse de plus en plus. Les Sociétés qui y existaient se sont dissoutes, leurs champs de tir ont été désaffectés, les bâtiments de leurs stands ont été vendus. Tant qu'il en sera ainsi chez nous, ce sera folie de songer à adopter en France le système suisse. Il n'en est pas de même pour l'Angleterre qui pratique avec conviction tous les sports, et qui semble capable de plus de continuité que nous dans ses efforts. Mais il faudra, entre autres modifications nécessaires, y introduire des dispositions spéciales pour tenir compte de l'émigration, pour ne pas faire obstacle au mouvement qui entraîne les jeunes gens vers les colonies. On ne pourrait, sans de graves inconvénients, les rappeler annuellement dans la métropole pour y effectuer quelque période d'instruction, quelque cours de revision. Et c'est, je le répète, ce qui complique le problème.

— J'ai dit qu'un nouveau décret règle les principes d'après lesquels sont établis les tableaux d'avancement au choix. Je laisse au *Temps* le soin de l'apprécier et d'en montrer les caractères essentiels.

« Que vaudra-t-il ? Comme toujours, ce que vaudront les hommes chargés de l'appliquer, et principalement ce que vaudra le ministre qui en devient la pierre d'angle, prenant en dernière analyse tout le pouvoir et aussi toute la responsabilité.

Si le ministre était, par malheur, l'homme d'une coterie militaire ou civile, il pourrait faire à l'armée un mal incalculable et introduire chez nous des habitudes analogues à celles de l'armée espagnole.

Mais, s'il est réellement et avant tout un chef militaire, s'il ne recherche que le bien du service et l'intérêt de la patrie, s'il sait se dégager, non seulement des pressions politiques ou électorales, mais aussi de celles non moins dangereuses des « camarades » de l'armée, s'il veille, par-dessus tout, au maintien de la justice due au mérite, il obtiendra des résultats certainement plus sûrs que ne pouvaient en donner les commissions anonymes et irresponsables que nous avons jusqu'à présent...

Les membres des diverses commissions feront désormais connaître tous leurs votes, assumant ainsi une responsabilité personnelle qui évitera bien des « surprises », dit le rapport du ministre, c'est-à-dire les marchandages de membre à membre, les compromissions secrètes pour les « amis » bien apparentés ou « bons conducteurs de cotillon », suivant une expression qu'on n'a pas dû oublier à la Chambre. C'est là une réforme qui était réclamée depuis longtemps.

Mais surtout les dispositions actuelles marquent un pas nouveau dans l'exercice du contrôle indispensable sur les commandants locaux de tout ordre, depuis le chef de régiment jusqu'au commandant de corps d'armée. Il faut avoir vu, pour s'en rendre compte, comment la plupart de ces chefs subissent, dans leurs milieux, des influences de toutes sortes : mondaines, familiales, religieuses même, qui viennent obscurcir leur jugement quand il s'agit d'apprécier leurs officiers. Désormais leurs propositions, jusqu'au plus haut échelon, ne seront plus définitives : le ministre, intervenant dans tout le travail d'inspection, se réserve le droit de les apprécier et de « repêcher » au besoin les sujets méritants qu'ils auraient laissés de côté.

Responsable de tout ce qui touche à l'armée, il règle les difficultés qui pourraient se produire entre commandants de corps d'armée et inspecteurs généraux d'armes ; il désigne le président de chaque commission d'armes ; il se réserve de décider seul des nominations de généraux, d'après les avis très détaillés des inspecteurs d'armée, ainsi que les désignations des commandants de corps d'armée, avec l'avis du généralissime, vice-président du conseil supérieur de la guerre. C'est aussi le généralissime et non plus un commandant de corps d'armée, qu'il charge de présider la commission supérieure de classement.

En somme, centralisation entre les mains du grand chef de l'armée responsable en dernier ressort, les inspecteurs généraux redevenant les *missi domini* qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être ; contrôle effectif sur les commandants locaux ; grand jour et responsabilité personnelle introduits dans toutes les commissions. »

— C'est avec une satisfaction profonde que j'ai lu le décret supprimant les gîtes d'étape. Depuis bien des années, je m'élève contre l'obligation

pour les troupes de loger dans certaines villes à l'exclusion d'autres, ce qui conférait aux premières une charge, et aux secondes une immunité, également inexplicables. On fatiguait les populations de certaines communes en leur imposant de recevoir des troupes que d'autres localités eussent acceptées de bon cœur. On se lasse des meilleures choses, et, au surplus, si c'est une bonne chose de montrer les pantalons rouges aux civils, il n'y a pas de raison pour en réserver le monopole à certaines bourgades, à l'exclusion d'autres. Au point de vue patriotique, la mesure prise par le général de Galliffet est excellente.

Au point de vue militaire, je le répète, elle ne me paraît pas moins louable. La législation qui régit le logement des troupes en faisant coucher les hommes par deux est certainement surannée. Sans même parler des questions de moralité et de santé, on voit sans peine que le commandement était paralysé par l'obligation de suivre des itinéraires invariablement fixés. Aujourd'hui il jouit d'une certaine indépendance. Ainsi, en cas d'épidémie ou de manque de ressources locales, les jours de foire ou de marché, le chef d'une colonne peut s'arrêter en des lieux autres que ceux qui sont mentionnés sur son « ordre de mouvement ». Il lui est même recommandé, en pareil cas, de ne jamais hésiter à engager sa responsabilité. Il va sans dire que, personnellement, je souhaiterais qu'on poussât la chose plus loin et que, ouvrant le droit de réquisition sur tout le territoire national, avec certaines restrictions cependant, l'état-major renoncât à dresser des « ordres de mouvement » assignant des gîtes. On devrait se contenter de fixer les dates de départ et d'arrivée. Il va sans dire aussi que le cantonnement concurremment avec le logement devrait devenir la règle : en d'autres termes, la troupe devrait utiliser (à raison d'un homme par lit) les ressources de couchage que les municipalités mettraient à sa disposition, le surplus de l'effectif étant cantonné, voire bivouaqué. S'il n'a pas osé réaliser ces progrès, le décret du 20 décembre 1899 y achemine, du moins, et on ne peut que s'en féliciter.

— *L'Almanach du Drapeau*, dont j'ai précédemment loué l'idée, tout en disant que certains détails y laissent à désirer¹, contient à la page 365 un dessin qui m'a laissé rêveur. C'est un pauvre petit fantassin qui tombe à la renverse et à côté duquel se dresse une colossale cartouche. Et voici la légende : « Il faut, pour tuer un combattant, 32 à 33 kilos de plomb qui, » fondus en une seule balle, lui donnent 39 m. de hauteur soit à peu près » 25 fois la taille humaine moyenne. » — Eh ! quoi ! un mètre de plomb ne pèse pas même un kilo ? — Reportons-nous au texte :

A Solférino, les Autrichiens ont tiré 8 400 000 coups de fusil. Il y eut 12 000

¹ Les renseignements sont enchevêtrés les uns dans les autres ; leur mélange produit une impression de confus, de surchargé, et rend les recherches difficiles. Quelques erreurs se sont glissées dans ce fatras de documents indigestes, au milieu d'une foule de données précieuses.

hommes hors de combat : 2000 tués, 10 000 blessés. Chaque blessé a donc coûté 708 coups de fusil (*sic*), et chaque mort 4200.

Le poids de la balle étant de 30 grammes, sa hauteur de 30 millimètres, il a fallu pour tuer un homme une masse de plomb de 126 kilogrammes et de 126 mètres de haut (*sic*), soit le double du poids du corps humain et 80 fois sa hauteur.

Mais les perfectionnements apportés à l'art de la guerre ont réduit ces chiffres. Des 4200 balles nécessaires à Solférino, il n'en faut plus que 1300 à Gravelotte. Il suffit de 32 à 33 kilos de plomb pour tuer un combattant.

Mais alors quelle hauteur aura la balle correspondant à ce poids ? Le volume étant proportionnel au cube des dimensions homologues, c'est seulement 30 cm. de haut qu'elle aura, avec un diamètre de 10 cm., c'est-à-dire que ce projectile idéal aura à peu près les dimensions du mollet d'un homme bien constitué. Il y a loin de là à « 39 mètres, la hauteur de l'Opéra. »

Mis en éveil par cette faute de calcul un peu grosse, sinon grossière, j'ai voulu voir si les autres figures schématiques et symboliques de la nouvelle publication de la maison Hachette ne seraient point également sujettes à caution. J'en ai pris deux au hasard : l'une page 294 (*Les armées comparées*), l'autre page 223 (*Les gymnastes*).

Voici un pioupiou français côte à côte avec un fantassin russe. Le képi du premier arrive un peu au-dessus du nombril du second. Si c'est à la taille que se mesurent les effectifs, j'en conclus que l'infanterie russe compte une fois et demi autant de soldats que l'infanterie française, et en effet, voici les chiffres qui nous sont respectivement donnés : 585 000 et 368 000. Si c'eût été la corpulence ou le poids, qui eût marqué le nombre des soldats, le rapport des tailles, au lieu d'être de 1.5, eût dû être seulement de 1.15.

Passons à la page 223. Nous y trouvons un gymnaste français placé près d'un gymnaste allemand. Le rapport des tailles est de 1 à 6 environ. Or, les chiffres que représentent les deux « bonshommes » sont respectivement 41 265 et 544 757, dont le rapport est de 1 à 13 environ. Si on avait voulu figurer par les corpulences l'effectif des gymnastes tant en France qu'en Allemagne, les deux pays eussent dû être représentés par deux personnages dont l'un deux fois et demi plus grand que l'autre, et non six fois plus haut.

La conclusion de tout ceci, c'est que les images très parlantes de l'*Almanach du Drapeau* parlent.... un langage de convention dont on a oublié de nous donner la clef. Et c'est grand dommage.

CHRONIQUE RUSSE*(De notre correspondant particulier.)*

Augmentation d'effectifs — La Russie et le Japon. — L'opinion russe sur la guerre du Transvaal. — Les hypocrisies de la presse. — La question finlandaise. — Un cuirassé naufragé.

Moscou, le 25 décembre 1899.

Le seul fait important qui se soit passé en Russie durant les trois derniers mois de l'année 1899, a été l'augmentation considérable des forces armées de l'empire dans la Sibérie orientale et dans le territoire du fleuve Amour. Cette augmentation a été obtenue soit par la création de nouvelles unités, soit par une augmentation de l'effectif des unités existantes. Voici l'énumération des mesures ordonnées à ce sujet par un décret impérial publié le 28 novembre dernier :

1^o Le détachement local de Bernaoul en Sibérie a été transformé en un bataillon-cadre qui, en cas de mobilisation, formera un régiment d'infanterie à 4 bataillons.

2^o Les 7 bataillons-cadres en garnison dans le district militaire de Sibérie ont été renforcés de manière à pouvoir, en cas de mobilisation, former chacun 5 bataillons d'infanterie dont 4 de marche et un de dépôt.

Les deux modifications ci-dessus indiquées permettent donc à elles eules à la Russie de mettre sur pied en cas de guerre 2 nouvelles divisions (à 4 régiments de 4 bataillons) d'infanterie tout en conservant dans chaque garnison un bataillon de dépôt.

3^o Les bataillons de Nertschinsk et de Strétensk cantonnés tous deux dans le district militaire de l'Amour, sont transformés chacun en un régiment de ligne de 4 bataillons, plus un bataillon de dépôt. En d'autres termes, ils sont quintuplés.

4^o Un nouveau régiment d'infanterie de forteresse (à 3 bataillons) est formé à Wladiwostok qui possédait déjà auparavant un régiment pareil.

5^o Les 5 bataillons qui font partie de la 2^{me} brigade de ligne de la Sibérie orientale se voient transformés chacun en un régiment à 2 bataillons à effectif renforcé. En cas de mobilisation, chacun de ces régiments à 2 bataillons est dédoublé en un régiment à 4 bataillons. Les troupes de la 2^{me} brigade de ligne de la Sibérie orientale sont échelonnées le long de la frontière de la Corée, dans le district de l'Amour.

6^o Une compagnie de train capable d'être dédoublée en cas de guerre en un bataillon de train est formée à Nikolsk, dans le district de l'Amour

Tout importantes que soient les mesures ci-dessus mentionnées et l'augmentation des forces russes qu'elles entraînent, il n'en est pas moins évident qu'elles n'impliquent aucunement de la part de la Russie une politique agressive en Extrême-Orient. Ces mesures ont été rendues néces-

saires par l'attitude de plus en plus hostile du Japon et leur caractère purement défensif ressort clairement du fait qu'en cas de guerre dans ces parages, le gouvernement russe se verrait obligé de doubler au moins l'armée de l'Asie orientale pour assurer une défense effective de ses possessions du Pacifique.

Le Japon n'a jamais pardonné à la Russie l'intervention européenne de 1895, et cette animosité n'a fait qu'augmenter à mesure des progrès de la politique russe en Chine. L'occupation de Port-Arthur, de Talienvan et celle projetée de Cargodo, l'extension du protectorat russe sur la Mandchourie, les concessions de chemins de fer accordées aux Russes, l'achèvement prochain du Transsibérien qui mettra la Russie en mesure de jeter au besoin en Extrême-Orient une armée supérieure à celle du Japon, toute cette série de succès remportés par l'« ennemi héréditaire », pour employer les expressions de certain journal de Tokio, a porté au paroxysme la haine que les Japonais ont vouée à la puissance qu'ils empêchent de prendre pied sur le continent asiatique. Cette haine se traduit par les crédits de plus en plus considérables demandés et toujours accordés par le Parlement pour l'augmentation des moyens de défense, sur terre et plus encore sur mer, par la recherche d'alliances étrangères avec les Etats-Unis, l'Angleterre et enfin dernièrement avec la Chine, par le langage de plus en plus violent de la presse. En présence d'une telle attitude il est évident que la Russie devait prendre ses précautions. C'est ce qu'elle a fait.

A part cette question d'Extrême-Orient, il n'y a rien d'important à mentionner.

* . *

Pour ce qui concerne la guerre du Transvaal, l'opinion publique en Russie est unanimement pour les Boers. La presse russe, toujours « très inspirée », bat la grosse caisse en faveur des opprimés et ne trouve pas d'expressions suffisamment fortes pour stigmatiser la conduite de l'Angleterre, son manque de justice, d'équité, sa fausseté, la poltronnerie de ses soldats et l'incapacité de ses officiers. Tout cela est fort bien et, venant des classes cultivées (le peuple en Russie n'a pas d'opinion personnelle), de la presse libérale, très sincère. Des enthousiastes, et il n'en manque certes pas ici, sont partis pour s'enrôler dans les rangs boers; la Croix-Rouge leur a envoyé des ambulances et bon nombre de dames de la Société se sont offertes comme gardes-malades.

Mais où les démonstrations en faveur de la justice, du droit, des opprimés et de l'humanité sonnent faux, c'est dans les organes de la presse gouvernementale et panslaviste, dans les articles des *Novoje Vremja*, des *Sviet*, etc., etc. Les plus belles causes peuvent être déshonorées par le fait seul d'être défendues par des avocats tarés et indignes. Il en est ainsi dans le cas présent. Au travers des protestations humanitaires, des

phrases à grands mots de la presse panslaviste, on sent poindre une joie maligne des désastres de l'Angleterre et l'espoir que ces désastres pourront peut-être servir aux appétits du colosse moscovite. Magersfontein pour ces gens-là, c'est un pas de plus vers Hérat, et Colenso pourrait peut-être bien les mener à Ceuta. S'ils applaudissent au triomphe du droit, des opprimés, de la justice, ce n'est que parce qu'ils entrevoient, grâce à ce triomphe, la possibilité future d'oser un jour, si l'occasion s'en présente, se précipiter, dans un élan de « désintéressement civilisateur », à la « délivrance » des Afghans, des Afridis et autres peuples « gémissant sous le joug » de la perfide Albion.

Venant des représentants de la clique panslaviste, les mots d'honneur, de droit, de justice et d'humanité sont déflorés et souillés. Si même ils ont oublié la Pologne et les provinces Baltiques, où l'application pratique que font ces gens-là de leurs théories humanitaires fut mise en évidence, ils devraient du moins avoir la pudeur de ne pas exagérer ainsi leurs divagations pseudo-humanitaires, au moment où, grâce à une longue et systématique suite de falsifications et de mensonges prémédités, ils ont réussi à faire commettre au gouvernement russe un crime plus inique encore que celui de la guerre du Transvaal — la violation de la constitution solennellement garantie et jurée du grand-duché de Finlande. Il faut être doué d'un cynisme extraordinaire, d'un manque bien absolu d'honnêteté et de vergogne, pour oser simultanément prêcher l'infamie de l'Angleterre qui viole les droits des Boers par calcul égoïste et le droit de la Russie à violer la constitution de la Finlande par jalousie mesquine de se voir intellectuellement et matériellement dépassée par cette nation énergique et loyale.

Le prétexte qui fut invoqué pour la violation de la constitution de la Finlande était l'organisation militaire du pays, sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir et qui, en raison de l'organisation partiellement milicienne de l'armée du grand-duché, ne peut manquer d'intéresser tout spécialement les lecteurs de la *Revue militaire suisse*. Je me bornerai aujourd'hui à mentionner qu'au jour du nom de l'empereur, le 18 décembre, date qui donne toujours lieu à une distribution libérale des marques de la bienveillance impériale, la Finlande aussi reçut son petit cadeau, sous la forme... d'un escadron de gendarmerie russe. Le caractère réel de cet escadron, celui de gendarmerie pure, de policiers, est, il est vrai, déguisé sous le nom de « gendarmerie de campagne » octroyé à la nouvelle troupe. L'absurdité évidente de placer en Finlande un escadron de « gendarmerie de campagne » démontre à elle seule que ce nom sert de masque et cache d'autres intentions. Le nouvel escadron sera cantonné à Helsingfors.

* * *

Pour terminer, quelques mots sur la marine. Un des plus beaux cui-

rassés de la flotte russe, le *Général amiral Apraxine*, s'est échoué il y a quinze jours sur les récifs de l'île de Ilogland (golfe de Finlande). On espère toutefois le remettre à flot à moins que des tempêtes, si fréquentes à cette époque, ne viennent entraver les travaux de renflouement. Aucune perte d'hommes à noter. L'équipage entier a été sauvé.

INFORMATIONS

SUISSE

Nominations. — Parmi les récentes promotions et remises de commandements, on remarque les suivantes :

v. Planta, Rodolphe, à Zurich, promu colonel d'infanterie.

Dick, Rod., à Berne, promu colonel-médecin.

Kohler, Alf., à Lausanne, promu colonel-médecin.

De Loys Treytorrens, de Lausanne, lieut.-colonel de cavalerie.

Ont été nommés aux commandements suivants :

Leupold, Ed., colonel, VIII^e brigade d'infanterie (continue d'appartenir à l'Etat-major général).

Zwicky, Théod., colonel, XX^e brigade d'infanterie.

De Loys Treytorrens, lieut.-colonel, I^{re} brigade de cavalerie.

Buser, Jacques, colonel, chef de l'artillerie du IV^e corps.

Frey, Jules, lieut.-colonel, commandant du 10^{me} régiment d'artillerie de campagne.

Fierz, Théod., lieut.-colonel, commandant du 6^{me} régiment d'artillerie de campagne.

Brunner, Rob., lieut.-colonel, commandant du 12^{me} régiment d'artillerie de campagne (continue d'appartenir à l'Etat-major général).

Une rectification. -- Lorsque a paru dans notre livraison d'octobre dernier le compte rendu des manœuvres du 1^{er} corps, M. le colonel Nicolet ne disposait pas encore des rapport de combats et d'opérations de la « Division de manœuvre » ; il a indiqué les mouvements de la brigade X, dans la journée du 13 septembre, d'après les documents et les indications qu'il possédait.